

Engager des réfugiés dans votre entreprise : qu'est-ce que cela implique ?



Le taux d'emploi des citoyens non européens est faible en Wallonie. Pas moins de 25 pays en Europe font pourtant mieux. Toutefois, les demandeurs d'asile et les réfugiés reconnus sont autorisés à travailler en Wallonie. Mais comment recruter ? Quels sont les éléments à prendre en compte et comment faire de l'emploi une réussite ? La fiche ci-dessous vous aidera dans votre démarche.

Les réfugiés peuvent-ils travailler ?

Cela dépend de leur statut :

- Les demandeurs d'asile en cours de procédure peuvent commencer à travailler à partir de 4 mois après le dépôt leur demande. Ils reçoivent un certificat d'immatriculation attestant de leur accès au marché du travail (carte orange).
- Les réfugiés reconnus et les bénéficiaires de la protection subsidiaire ont un accès illimité au marché du travail. Ils disposent d'une carte A.

En tant qu'employeur, vous devez vérifier vous-même ces documents.

Vous avez un doute ? Contactez le Centre Régional d'Intégration de votre région via <http://actionsociale.wallonie.be/integration/centre-regional-integration>



Quels sont les barrières à l'emploi à prendre en compte ?

- = Les réfugiés ont souvent une connaissance restreinte du français.
- = Les réfugiés ne disposent généralement pas de moyen de transport personnel pour se rendre au travail.
- = Leur séjour peut être incertain. La recherche d'un bon emploi est souvent une raison pour séjourner à long terme dans le pays d'accueil.
- = Des conditions préalables telles que la mobilité, la garde des enfants, le bien-être psychologique doivent être remplies avant d'entrer sur le marché du travail.

Par où commencer ?

- = Déterminez les compétences linguistiques requises pour la fonction. Vous trouverez des profils linguistiques pour de nombreuses fonctions dans les fiches des métiers du Forem.
 - Réfléchissez au vocabulaire essentiel à la compréhension (outils de travail, procédures de travail et sécurité) et voyez si vous pouvez le traduire.
 - Utilisez des manuels numériques de sorte que les travailleurs puissent facilement utiliser les applications de traduction.
- = Rédigez une offre d'emploi claire dans un français simple.
 - Réfléchissez aux compétences essentielles dès le départ et aux compétences qui peuvent être enseignées sur le lieu de travail, par le biais du Forem ou du fonds sectoriel.
 - Indiquez l'accessibilité par les transports publics (ou les alternatives).
 - Au début de la candidature, communiquez de préférence par voie numérique ou par écrit (e-mail/SMS).

Comment puis-je faire connaître mes offres d'emploi ?

- = Faites appel au Forem. Sur le site des offres d'emploi du Forem, vous pouvez ajouter la mention welcome à côté du métier de l'offre d'emploi (ex. : welcomemaçon). Vous indiquerez ainsi clairement que votre poste est ouvert aux demandeurs d'emploi ayant une connaissance limitée du français.
- = Fedasil fournit des conseils sur les possibilités de recrutement et sur les profils des demandeurs d'asile qu'elle accueille. Plus d'informations via <https://www.fedasil.be/nl/tewerkstelling-van-asielzoekers>

Comment puis-je améliorer la communication sur le lieu de travail ?

- = Faites appel à un coaching professionnel et linguistique gratuit. Ce soutien spécifique à l'emploi est gratuit pendant la première année d'emploi et vous apporte une aide pendant les heures au travail.
- = Consultez les conseils de la fiche sur l'alphabétisation. Ils peuvent également aider à surmonter la barrière de la langue.

Qui peut vous aider ?



Les entreprises sont comme les personnes : la diversité y est omniprésente. Ce qui fonctionne pour l'une peut ne pas fonctionner, ou fonctionner moins, pour l'autre. Pour obtenir des conseils et un soutien adaptés à votre entreprise, contactez votre Alimento.

Soutien par l'intermédiaire de votre fonds de carrière

- = Nous vous donnons des conseils personnalisés.
- = Nous vous aidons à élaborer votre politique d'inclusion et de diversité.
- = Nous vous orientons vers nos partenaires agréés.

Soutien par des partenaires externes

- = Conseils sur l'emploi des demandeurs d'asile :
<https://www.leforem.be/accompagnement-ressortissants-etranagers>
- = Contactez les chargés de clientèle du Forem ou du VDAB pour de plus amples informations (0800/93 946 pour le Forem ou au 02 505 79 15 pour Actiris)
- = Informations sur le droit de séjour et l'emploi via Diversité Wallonie :
<http://actionsociale.wallonie.be/integration/centre-regional-integration>
- = Profitez d'un coaching professionnel et linguistique gratuit :
www.alimento.be/langues

